

Date de convocation :
05 décembre 2022

Date d'affichage :
05 décembre 2022

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

59 - 2022
TARIF DE LA
REDEVANCE
ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'eau usée rejetée en 2022 et facturée en 2023.

La commission des finances propose au conseil d'appliquer une augmentation d'environ 5 % pour le prix de l'abonnement et une augmentation de 3,5 % pour le m³ d'eau usée facturée

Après étude et discussion, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Abonnement au 1^{er} janvier 2022 : 48 €
- m³ d'eau au 1^{er} janvier 2022 : 0,67 €

L'abonnement se fera au prorata de la durée dans le logement.
Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés le
Alain NORMAND
Le Maire,

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

